

Article

« Démocratie et tradition. La légitimité dans la théorie communautarienne d'Alasdair C. MacIntyre »

Bernard Gagnon

Politique et Sociétés, vol. 16, n° 3, 1997, p. 89-103.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040084ar>

DOI: 10.7202/040084ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

DÉMOCRATIE ET TRADITION. LA LÉGITIMITÉ DANS LA THÉORIE COMMUNAUTARIENNE D'ALASDAIR MACINTYRE*

Bernard Gagnon
Université du Québec à Montréal

Le rapport entre l'individu et la communauté est une des questions fondamentales du débat politique contemporain sur la démocratie. Cette problématique met en cause la volonté d'autonomie des individus et le maintien d'une vie sociale et collective significative. La démocratie moderne était censée, idéalement, résoudre ce conflit; elle devait réaliser, sur une base collective, la liberté nouvelle que procurait l'autonomie obtenue par les individus. Cette liberté ne pouvait être réellement garantie que si les normes communes de la société étaient le produit de délibérations rationnelles entre individus libres et égaux. L'individu devait s'épanouir dans un ordre social spécifique : la communauté politique démocratique. Mais la réalisation pratique de la démocratie a plutôt créé une tension entre le principe collectif et le principe individuel. L'adéquation entre volonté individuelle et volonté collective n'a pas été atteinte et les relations entre l'individu et la communauté ont engendré des conflits. Le risque de l'assujettissement des libertés individuelles aux règles démocratiques, et vice versa, s'est avéré inéluctable.

Selon la critique communautarienne contemporaine, le modèle actuel de la démocratie basée sur les droits individuels, qui s'est historiquement institué dans les sociétés libérales, a conservé essentiellement les principes d'autonomie de l'individu et de la défense de ses droits fondamentaux. Or, selon cette critique, cette idée de démocratie ramène les valeurs sociales à une question de volontés individuelles et vient, ainsi, réduire la portée des valeurs communautaires nécessaires au maintien d'un discours public significatif. Pour les communautariens, toute forme réussie de coexistence politique dépend de la présence de valeurs – sociales, historiques et culturelles – communément partagées.

* Ce travail bénéficie d'une bourse de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et d'une bourse de stage d'études et de recherches du Fonds FCAR.

On associe généralement Alasdair MacIntyre à cette éthique communautarienne. Ce théoricien affirme qu'il est impossible de tenir un discours cohérent en se basant uniquement sur l'individu ; cette idée s'oppose, selon lui, au principe d'une autorité reconnue fondée sur des valeurs communes, seule autorité en mesure de donner aux délibérations publiques un fondement rationnel. On reproche souvent à ce postulat et, de façon générale, à l'éthique communautarienne de ne pas offrir les garanties nécessaires au maintien des libertés individuelles. Cette philosophie politique, selon cette critique, conduit à une conception substantielle de la communauté, qui s'impose de façon significative sur les individus et soumet leur critique à la reconnaissance préalable de son autorité. Or, la théorie de MacIntyre accorde aux individus une capacité d'exercer un jugement critique face aux normes sociales, capacité dont la source n'est toutefois pas l'autonomie rationnelle, mais la référence à la tradition de la communauté. En ce sens, le discours social doit être dirigé par les finalités que donne la tradition communautaire, celle-ci devant être une référence normative dans le débat public.

MacIntyre offrirait donc, à première vue, une certaine synthèse de la problématique du rapport entre l'individu et la communauté. La tradition aurait le double avantage de redonner au débat public un contenu substantiel en ce qui concerne les fins sociales, tout en maintenant les capacités rationnelles qu'ont les individus de juger si l'orientation commune est conforme ou non à la tradition. La question qui demeure, toutefois, est celle de la nature démocratique de cette synthèse. Or, nous soutenons que le concept de tradition chez MacIntyre ne permet pas une justification démocratique des fins sociales, car il présuppose une autorité morale naturelle. La démocratie a chez lui une valeur de second rang ; elle doit être jugée et guidée par la référence à la loi morale, dont la source est indépendante des délibérations des individus.

Cette soumission de la démocratie à une loi naturelle est incompatible, selon nous, avec les principes communautariens eux-mêmes. L'idée d'une autorité morale transcendant les rapports humains s'oppose à l'idée démocratique d'une communauté autonome, dont la légitimité repose sur une entente, librement consentie, entre les individus. Cet article veut, à ce titre, rendre compte du problème de légitimité que pose le concept de tradition chez MacIntyre. Il se divise en trois parties. Premièrement, il expose les fondements théoriques de la pensée politique de MacIntyre, fondements qui impliquent que la tradition est la source du discours social. Deuxièmement, il analyse la critique qu'il fait de la démocratie libérale des droits individuels, dont le principe d'autonomie serait l'élément destructeur inévitable. Troisièmement, il rend compte des notions de vérité substantielle et de loi naturelle que suppose le concept de tradition chez MacIntyre.

Résumé. La démocratie moderne est marquée par une opposition fondamentale entre individu et communauté. Le concept de tradition d'Alasdair MacIntyre offre une solution à ce conflit, mais dont les sources rendent problématique une justification démocratique des normes sociales. MacIntyre va à l'encontre de l'idéal démocratique moderne et doit, sur cette base, être dissocié d'une éthique communautarienne pour laquelle l'idée de communauté suppose le respect intégral de l'autonomie rationnelle des individus. Cet article rend compte du problème de légitimité que pose la théorie de MacIntyre.

Abstract. The conflict between individual and community is fundamental to modern democracy. Alasdair MacIntyre's concept of tradition offers a solution to this conflict, but one where the democratic justification of social norms becomes problematic. MacIntyre goes against the modern democratic ideal and, on this basis, must be distinguished from the communitarian ethic in which the idea of community presupposes the integral respect of an individual's rational autonomy. This article provide an account of the legitimacy problem in MacIntyre's theory.

LA TRADITION COMME SOURCE DU DISCOURS SOCIAL

La pensée communautarienne¹ s'inspire des principes aristotéliens et fait de la vie en commun un élément essentiel de la nature humaine et une condition à toute définition subséquente du lien social. Celui-ci ne peut se concevoir si l'on exclut les notions de communauté, de sens commun, de culture ou de tradition. La communauté ne renvoie pas seulement ici à l'idée générale du bien commun ; elle est la possibilité pour les individus de comprendre leur environnement et de se comprendre eux-mêmes, ainsi que d'agir socialement. La réponse communautarienne à la problématique démocratique réside donc dans sa capacité à définir les fondements communs de notre vie sociale, tout en maintenant les capacités qu'ont les individus de porter un jugement critique.

Dans la littérature, Alasdair MacIntyre est associé à l'éthique communautarienne. Pour lui, tout débat politique cohérent présuppose

1. Pour une définition de la pensée communautarienne, voir : Axel Honneth, «The Limits of Liberalism : On the Political-Ethical Discussion Concerning Communitarianism», *The Fragmented World of the Social. Essays in Social and Political Philosophy*, Albany, State University of New York Press, 1995, p. 231-246 ; Michael Sandel (sous la dir. de), *Liberalism and its Critics*, Oxford, Basil Blackwell, 1984 ; Shlomo Avineri et Avner De-Shalit (sous la dir. de), *Communitarianism and Individualism*, Oxford, Oxford University Press, 1992 ; Charles Taylor, «Cross-Purposes: The Liberal-Communitarian Debate», *Philosophical Arguments*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, p. 181-203.

la *reconnaissance* de la tradition² dans laquelle prennent forme le discours et la vie communautaires. Nier cette valeur commune qui unit les membres d'une société signifie, à ses yeux, nier la possibilité même pour les êtres humains d'agir sur leur vie sociale. Cette communauté n'est pas un agrégat de volontés individuelles constituantes ; elle a une valeur historique et sociale particulière, antérieure aux individus. Selon l'éthique communautarienne, l'origine de ce lien commun ne transcende pas les rapports humains et peut s'inscrire dans l'histoire concrète d'une société. Cette théorie semble donc compatible avec une éthique postmétaphysique qui affirme qu'il faut trouver la source des valeurs communes dans le lieu même où l'on se tient : *l'ici-bas*.

Rationalité, langage et tradition

Le débat public, dans l'optique de MacIntyre, puise ses sources et significations dans le vécu social et historique de la communauté. À ce titre, sa conception du discours s'inspire de l'herméneutique contemporaine. Il fait du langage, de son apprentissage et de son usage un instrument d'insertion des individus dans la communauté. Le langage qui doit servir au débat public est marqué par le récit historique de la société. Le discours, pour être rationnel et cohérent, doit se fonder sur la reconnaissance par tous des critères communs de notre vie sociale. Le vocabulaire propre à chaque individu ne peut découler que de cette langue commune, et toute discussion publique suppose que ce vocabulaire soit partagé par les autres membres de la société. Le langage implique l'insertion des individus dans la vie communautaire, d'où l'importance fondamentale ici de maintenir les capacités des individus d'exercer un jugement critique vis-à-vis des contenus de sens issus de la communauté.

MacIntyre développe, à cet effet, une conception de la rationalité ancrée dans la tradition. Selon sa théorie, la rationalité qui gouverne les jugements pratiques ne provient pas du principe abstrait de raison individuelle, mais de l'histoire concrète du vécu social. Le jugement rationnel, écrit MacIntyre, trouve ses significations réelles dans la tradition, car c'est elle qui donne la matière, les questionnements, et les normes à partir desquels on peut construire un raisonnement. La rationalité est liée au vécu d'une tradition.

2. Le concept de tradition chez MacIntyre est exposé dans : *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, traduit de l'anglais par Michèle Vignaux D'Hollande, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, «La rationalité des traditions», p. 375-396 et «Tradition et traduction», p. 397-417 ; *Three Rival Versions of Moral Enquiry. Encyclopaedia, Genealogy and Tradition*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1990, «Aquinas and the Rationality of Tradition», p. 127-148.

(...) une conception de l'investigation rationnelle incarnée dans une tradition et selon laquelle les critères mêmes de la justification rationnelle émergent d'une histoire dont ils font partie et où ils sont justifiés par la façon dont ils transcendent les limites des critères précédents et remédient à leurs faiblesses à l'intérieur de l'histoire de cette même tradition³.

Pour MacIntyre, le discours n'est jamais neutre ni objectif, car il présuppose l'insertion des interlocuteurs dans une expérience historique chargée de sens : on ne peut s'affranchir de sa condition historique. Il n'y a donc, a priori, aucun critère de jugement qui puisse se situer objectivement au-delà de toute tradition ; tout concept de rationalité, selon MacIntyre, s'inscrit dans cet horizon moral particulier. Au cours de l'évolution historique d'une communauté, écrit-il, il y a, toutefois, toujours des principes fondamentaux, voire sacrés, qui se maintiennent, qui perpétuent leur autorité et qui assurent ainsi la continuité et l'unité du récit et de la communauté.

Délibérer et agir dans la société présupposent donc l'adhésion des individus à une conception langagière particulière. Ce langage est chargé d'un sens moral déterminé qui implique, entre autres, des conceptions spécifiques du bien, de la justice ou des finalités de l'existence humaine. Ces finalités servent de guides au discours. La rationalité ne peut donc se déployer qu'à l'intérieur de cet horizon moral particulier. Ainsi, un individu ne peut entrer dans le débat public sans au préalable s'engager dans des définitions prédéterminées de la vie commune et de ses finalités. Il suppose toujours des préjugés dans la discussion, préjugés dont la légitimité est issue des relations de ceux-ci à l'histoire de la collectivité. Notre inscription dans cette tradition fait de nous des êtres historiques attachés à un passé.

Que nous l'admettions ou non, nous sommes ce que le passé nous a fait et nous ne pouvons, même en Amérique, arracher ces parties de nous qui sont constituées par nos rapports à chaque période formatrice de notre histoire⁴.

L'autorité issue de la reconnaissance de cette histoire particulière permet d'orienter le débat vers des prises de décisions communes. Les décisions prises seront toujours en continuité avec une histoire produite par la mémoire collective. Le débat public devient le lieu d'une discussion où les membres de la communauté s'entendent pour reconnaître des fondements communs et les réviser, au besoin, en fonction de nouveaux événements. Ces éléments communs peuvent

3. MacIntyre, *Quelle justice? Quelle rationalité ?*, p. 8.

4. Alasdair MacIntyre, *Après la vertu. Étude de théorie morale*, traduit de l'anglais par Laurent Bury, Presses Universitaires de France, 1997, p. 127.

être des événements ou des personnages historiques, des textes fondamentaux ou des contextes particuliers ; ce sont des moments formateurs qui structurent le récit propre à une tradition et chaque nouveau phénomène, une fois intégré, vient enrichir la structure de signification.

La tradition fournit ici les bases morales et significatives nécessaires à une discussion substantielle et rationnelle. En ce sens, les individus ne sont pas privés de toute possibilité critique au sein de la tradition : ils peuvent découvrir de nouveaux problèmes, de nouvelles perspectives ou de nouveaux phénomènes. Le propre de la tradition est de fournir les outils conceptuels et les normes rationnelles qui permettront aux membres de la communauté de guider leur recherche, mais aussi d'offrir les finalités vers lesquelles doit se diriger leur discours. La force de celui-ci est d'être en continuité avec un noyau de raisonnement pratique et théorique qui a une histoire, ce que MacIntyre appelle leur récit. Ce récit est la genèse d'une longue série de raisonnements et de questionnements ; sa régénération par le discours permet justement de rappeler aux membres de la communauté, à travers les changements, qu'ils ont un passé et un vécu communs.

CRITIQUE DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

Cette conception du débat public fondé sur la tradition s'oppose à la conception libérale des droits individuels. MacIntyre rejette l'idée de discussion rationnelle et significative fondée sur l'autonomie, car elle suppose l'existence d'un langage non soumis aux contingences sociales et historiques. L'autonomie serait ainsi assurée par le fait que l'individu peut se référer à un vocabulaire universel, neutre et objectif, ce qui maintiendrait l'indépendance des individus vis-à-vis des contenus de sens issus de la communauté. Or, MacIntyre affirme l'impossibilité théorique et pratique d'instituer un principe de rationalité indépendant des facteurs sociaux, historiques et culturels. Il n'y a pas de discours social cohérent possible sur ces bases.

(...) le point de vue des traditions est nécessairement opposé à l'une des caractéristiques centrales de l'internationalisme moderne : à savoir la croyance confiante dans la transparence virtuelle de tous les phénomènes culturels à la compréhension, et dans la possibilité de traduire tous les textes dans la langue parlée par les partisans de la modernité⁵.

En dehors de la tradition, il n'y a pour MacIntyre aucun point pour une réelle discussion publique. Le langage s'inscrit dans des

5. MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, p. 353.

traditions historiquement et socialement déterminées, et la compréhension d'une langue et la possibilité de son usage présupposent l'insertion des individus dans l'histoire et dans la société.

La tradition individualiste libérale

La démonstration de MacIntyre consiste à affirmer que la démocratie des droits individuels, malgré ses prétentions à l'universalité, fait paradoxalement, elle-même, référence à une tradition particulière⁶. Elle a sa propre histoire, sa propre culture, ses propres pratiques sociales et ses propres textes qui font autorité, comme toute autre tradition. «Toute tradition se réalise dans un ensemble particulier d'énoncés et d'actions, et par là dans les particularités d'une langue et d'une culture spécifiques⁷». La démocratie libérale en tant que tradition comporte donc des conceptions particulières de la rationalité et de la justice sur lesquelles doit reposer le débat public. Cette démocratie n'est pas moralement neutre, elle implique sa propre vision de l'être humain et de ses rapports à la société, ce que MacIntyre appelle : «à chaque individu en tant qu'individu». D'un point de vue social, elle se veut compatible avec l'expression multiple des choix et des préférences des individus : chacun peut y déterminer ce qui est bon et juste pour sa vie. Le débat public ici, selon MacIntyre, n'a rien à voir avec l'idée du bien commun ou des finalités de l'existence commune, mais présuppose une coordination des échanges et de la concurrence entre les individus.

Puisque les principes de la justice doivent gouverner le recensement et l'évaluation des préférences, ils doivent fournir à chaque individu en tant qu'individu, autant que possible, une justification pour évaluer ses préférences comme il le fait⁸.

Cette conception d'individu en tant qu'individu, fondement égalitaire de la démocratie libérale, MacIntyre l'oppose à d'autres conceptions du vécu commun où le discours se construit sur les fondements communs de la tradition. La particularité de la conception individualiste, selon lui, est son refus de toute vision substantielle du bien commun et le maintien exclusif des préférences individuelles comme fondement de l'ordre social. «La fonction de ce système est d'imposer un ordre dans lequel la résolution des conflits peut se faire

6. Pour la définition du libéralisme comme tradition, selon MacIntyre, voir : «Le libéralisme métamorphosé en tradition», dans *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, p. 351-374.

7. *Ibid.*, p. 399.

8. *Ibid.*, p. 369-370.

sans invoquer une théorie générale du bien humain⁹. » Pour MacIntyre, cette vision libérale du « bien humain » n'est pas neutre envers les autres conceptions. L'individualisme est intransigeant face aux conceptions morales substantielles de la vie publique. « Le bien suprême du libéralisme n'est ni plus ni moins que la préservation de l'ordre politique et social libéral¹⁰. » Toutefois, les sources morales de la démocratie libérale sont déficientes. Seule la reconnaissance de la tradition peut donner à une communauté les fondements rationnels et l'autorité nécessaires au maintien d'une vie publique significative. La démocratie qui pose l'individu comme source d'autorité n'est pas en mesure de produire un principe de rationalité conforme à l'exigence de la tradition. Pour MacIntyre, la tradition libérale rend impossible une prise en charge individuelle et collective de la vie commune ; elle est aussi cause de crises d'identité en ce qu'elle minimise le lien fondamental, existentiel, entre l'individu et la communauté.

Identités individuelle et collective

La reconnaissance de la tradition dans la pensée de MacIntyre va bien au-delà d'une simple légitimité de l'autorité. Elle définit les relations d'identité entre l'individu et la communauté. Pour MacIntyre, l'individualité ne peut se définir qu'en relation avec cette tradition, elle est au fondement même de la réponse au *Qui suis-je ?*

Ce que je suis est donc largement ce dont j'hérite, un passé spécifique plus ou moins présent dans mon présent. Je me découvre comme appartenant à une histoire, c'est-à-dire, que cela me plaise ou non, que je l'admette ou non, l'un des porteurs d'une tradition¹¹.

L'identité individuelle est liée au vécu d'une tradition, la vie individuelle se définit dans et par la vie de la communauté. Ne pas reconnaître ce trait de l'existence implique, selon MacIntyre, la négation de la dimension morale de toute vie humaine. « Être en dehors de toute tradition revient à être étranger à l'investigation et à être dans un état d'indigence morale et intellectuelle (...) ¹² ». Dans la relation discursive que MacIntyre établit entre la tradition et l'individu, celui-ci est à même d'associer sa vie à celle, plus large, de la communauté au sein de laquelle il habite. Le récit de nos vies,

9. *Ibid.*, p. 370.

10. *Ibid.*, p. 370-371.

11. MacIntyre, *Après la vertu*, p. 215.

12. MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, p. 394.

transmis par la tradition, met en lumière, rend cohérent et donne un sens à ce qui, sans lui, serait disparate et incohérent.

L'histoire de ma vie est toujours enchâssée dans l'histoire de ces communautés dont je tire mon identité. Je suis né avec un passé; vouloir me couper de ce passé, sous le mode individualiste, c'est déformer mes relations présentes. La possession d'une identité historique et la possession d'une identité sociale coïncident¹³.

Ce n'est qu'une fois qu'est reconnu le sens moral de nos vies individuelles et collectives – le vocabulaire commun qui marque notre identité sociale – que peut prendre forme un débat public authentique. Pour MacIntyre, la poursuite du bien commun sera nécessairement l'orientation logique de cette vie publique, puisque, du bien de la communauté, découle le bien des individus. Ce fondement commun est notre héritage collectif, il est le garant de nos capacités individuelles et collectives à poursuivre une vie juste et harmonieuse. C'est à nous de le reconnaître, de prolonger son sens et de l'interroger pour accentuer et améliorer la dimension morale qui est la sienne. Selon MacIntyre, la discussion basée sur le postulat de l'individualité fondamentale ne peut donc, en soi, produire une conception éthique et politique commune susceptible d'orienter les volontés individuelles vers un destin collectif. Au contraire, la démocratie libérale, parce qu'elle laisse croire à chacun qu'il est la source de sa propre autorité, et qu'à ce titre c'est sa vie privée et non celle de la collectivité qui importe, rend presque impossible l'émergence de finalités communes. Pour MacIntyre, un débat public authentique et la possibilité pour les individus de maîtriser leur vie individuelle et collective supposent la conjonction du vécu de l'individu et de celui de la communauté.

LA DÉMOCRATIE COMMUNAUTARIENNE ET LA QUESTION DU RAPPORT INDIVIDU-COMMUNAUTÉ

Le concept de tradition élaboré par MacIntyre permet de développer la problématique des rapports entre l'individu et la communauté : celle-ci soulève les questions d'autorité et de légitimité dans les sociétés démocratiques. Pour MacIntyre, l'ordre politique ne peut s'ériger sur les seules bases des délibérations entre individus¹⁴.

13. MacIntyre, *Après la vertu*, p. 221.

14. Au sujet de l'autorité et de l'opposition de MacIntyre au projet démocratique moderne, voir l'article de John A. Doody, «MacIntyre and Habermas on Practical Reason», dans Creighton Peden et Yeager Hudson (sous la dir. de), *Communitarianism, Liberalism, and Social Responsibility*, Lewiston/Queenston/Lampeter, The Edwin Mellen Press, 1991, p. 59-74.

Contrairement aux préjugés modernes, selon lui, l'autonomie individuelle fait du discours, non un agir rationnel dirigé vers la réalisation de finalités sociales, mais un amalgame de points de vue disparates difficilement saisissables. Le principe d'autonomie nous éloigne, selon cet auteur, de l'idéal d'une société capable de se gouverner elle-même, car elle enlève à la communauté les capacités rationnelles issues du récit, les seules qui puissent déterminer le mouvement d'ensemble de la collectivité.

La réponse que MacIntyre apporte à la problématique démocratique repose donc sur la reconnaissance de la tradition qui, d'un côté, garantit la cohésion sociale et, de l'autre, donne aux individus les moyens rationnels pour orienter leur vie individuelle et collective. Cette réponse risque toutefois de subordonner le discours social à la tradition, le non-respect de celle-ci, dans la procédure démocratique, ayant pour effet d'enlever toute signification au débat public. La tradition agit comme principe directeur et, en ce sens, elle est une obligation morale qui doit donner aux délibérations publiques ce qu'elles ne peuvent produire par elles-mêmes : un contenu substantiel et significatif. Les délibérations sociales doivent toujours avoir comme finalités ultimes les principes directeurs qui ont fait naître la communauté de discours. On ne peut remettre en question ces principes sans détruire la tradition qu'ils portent et, de ce fait, la signification morale qui lui est attachée. L'autonomie critique des individus par rapport à la tradition, qui suppose une adhésion substantielle, se voit donc restreinte.

Lorsqu'une personne ou un texte reçoivent une autorité qui découle de ce qui est considéré comme leur relation à la divinité, l'autorité sacrée sera au cours de ce processus à l'abri de tout rejet, bien que ses affirmations puissent sans nul doute être sujettes à réinterprétation. De fait, c'est l'une des caractéristiques du sacré que d'être à l'abri de ce genre de rejet¹⁵.

La légitimité des fins sociales

Une question fondamentale reste en suspens dans la théorie communautarienne de MacIntyre. C'est celle de l'autorité de l'horizon moral d'une tradition et la légitimité du lien social qu'elle implique : l'autorité est-elle issue d'une histoire contingente ou implique-t-elle une validité plus universelle ou substantielle ? Il y a deux problèmes spécifiques que l'on peut soulever ici. Le premier concerne l'identification et la participation des individus à une tradition particulière. MacIntyre postule-t-il, à ce sujet, un « décision-

15. MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, p. 382.

nisme», un libre choix radical dans l'adoption d'une tradition, ou reconnaît-il une forme plus substantielle de vérité ? Le second problème concerne la validité même de la tradition. Une fois que l'horizon moral déterminant notre lien social est reconnu, comment s'assurer que celui-ci est juste ? Autrement dit, les individus, en reconnaissant la tradition, se soumettent-ils à une autorité légitime et, dans le cas d'une réponse affirmative, quelle est la nature de cette légitimité, démocratique, métaphysique, traditionnelle ou autre ?

Ces questions sont fondamentales pour la démocratie, car elles concernent le type de relations que les individus entretiennent avec leur communauté. Les finalités sociales sont-elles contingentes ? Sont-elles le produit d'une délibération commune ? Ou sont-elles l'imposition d'une loi morale fondée sur une vérité substantielle ? Or, sur cette question de la légitimité, on peut, en se basant sur les fondements théoriques de la tradition, rejeter trois types de réponse.

- (a) Comme nous l'avons vu plus haut, il est exclu que la tradition puisse être fondée sur la raison, puisque la rationalité est dépendante de la tradition et n'a aucune vie en dehors de celle-ci. Ainsi, MacIntyre affirme, d'une part, la dépendance de toute rationalité vis-à-vis d'un horizon moral particulier et, d'autre part, l'absence de tout critère rationnel neutre et objectif de jugement.
- (b) Le recours à l'histoire et au vécu social est également problématique, car s'il permet de répondre à la question de l'adhésion des individus à une tradition particulière en vertu, par exemple, de leur langue ou de leur histoire communes, cela ne résout pas le problème de la validité morale de cette tradition. Il s'agirait ici, en fait, de défendre une tradition à partir de cette même tradition particulière. Or, rien ne garantit, selon cette solution, que notre jugement ne soit pas déterminé par notre tradition avant même qu'il puisse être exprimé. Autrement dit, rien ne nous assure que nous ne soyons pas aveuglés par le contexte social et historique de notre vécu.
- (c) Comparer différentes traditions pour déterminer laquelle est la plus juste soulève le même type de difficultés : faute de langage universel, celui qui voudrait se faire l'arbitre de deux traditions devrait définir le contexte social et historique de sa propre tradition. L'arbitrage implique donc une troisième interprétation dont la validité n'est pas plus assurée que les deux précédentes. Si l'éthique communautarienne affirme que les fins sociales s'inscrivent dans la langue, les pratiques, les institutions d'une société, il semble bien que ce postulat soit problématique en ce qui concerne la validité morale des

finalités sociales. Selon cette théorie, il n'y a pas, a priori, de principes de vérité en dehors de la tradition qui permette de juger de celle-ci. Ce qui pose toutefois, avec acuité, le problème du relativisme des valeurs, auquel MacIntyre va donner une réponse catégorique.

La tradition comme loi morale objective

MacIntyre donne une réponse impérative à cette question de la validité des normes sociales, ce qui a comme conséquence, dans cette théorie particulière, de dissocier les thèses communautariennes et l'idéal démocratique moderne. Pour MacIntyre, il y a un dilemme radical dans cette problématique – ce qu'il a défini dans *After Virtue* comme une confrontation entre Nietzsche et Aristote, et dans ses plus récents textes comme une confrontation entre Thomas d'Aquin et Nietzsche¹⁶. Pour MacIntyre, après avoir démontré l'impossibilité d'une raison autonome, il reste deux possibilités : le relativisme des valeurs et les conséquences morales néfastes qui en découlent, ou une éthique de la conviction et la reconnaissance d'une vérité substantielle qui s'exprime par la loi morale naturelle. D'ailleurs, pour MacIntyre, tant les positions nietzschéennes qu'aristotéliennes ont comme point commun la reconnaissance de la force des vérités morales, la différence résidant dans le fait d'y donner obédience ou non¹⁷.

Cette vérité morale substantielle – loi naturelle qui dans la tradition chrétienne de MacIntyre s'exprime dans les textes sacrés du catholicisme – détermine la légitimité d'une tradition¹⁸. Elle constitue une référence ultime au-delà du contingent. La liberté et la justesse du libre arbitre des individus dépendent de la *reconnaissance* de cette autorité. Dans la tradition thomiste, le concept d'autorité est indépen-

16. Alasdair MacIntyre, *First Principles, Final Ends and Contemporary Philosophical Issues: The Aquinas Lecture 1990*, Milwaukee, Marquette University Press, 1990; *Three Rival Versions of Moral Enquiry...*; «How Can We Learn What *Veritatis Splendor* Has to Teach?», *The Thomist*, vol. 58, n° 2, avril 1994, p. 171-195.

17. MacIntyre, *First Principles, Final Ends and Contemporary Philosophical Issues...*, p. 29-30.

18. Selon Denis Müller, les conceptions de tradition et de vérité de MacIntyre souffrent d'une certaine confusion, parce qu'elles ne distinguent pas suffisamment les différences entre tradition, rationalité et croyance. En fait, MacIntyre n'échappe pas à la construction d'un métarécit, ou d'une métatradition, servant de référence ultime au jugement rationnel, et dont la source se trouve dans la croyance religieuse. Voir: Denis Müller, «Rationalité des traditions et possibilité d'une éthique universelle: Discussion de la position de MacIntyre», *Laval théologique et philosophique*, vol. 50, n° 3, octobre 1994, p. 499-509.

dant du pouvoir des êtres humains. On le tient pour acquis ; la seule question possible concernant l'autorité est comment l'on peut, par le raisonnement humain, saisir son rôle et sa force¹⁹.

Nous avons tous à apprendre à faire des choix justes à partir de jugements qui sont vraiment rationnels et vraiment nôtres, de façon que nos choix contribuent au développement et à l'exercice de nos capacités. La vertu dont nous avons besoin, si nous voulons être capables de faire des choix justes, est la vertu aristotélicienne de *phronesis*, *prudentia*. L'acquisition de cette vertu est impossible sans la reconnaissance de l'autorité rationnelle des préceptes de la loi naturelle, les plus importants d'entre eux étant, peut-être, les préceptes négatifs impératifs²⁰.

Mais, si MacIntyre évite le problème du relativisme, il limite significativement toutefois la possibilité d'une saisie rationnelle et démocratique des finalités sociales ; celles-ci ne sont pas l'objet de délibération mais d'une obédience à une vérité substantielle, fixe et déterminée. En ce sens, aucun argument rationnel ne peut être le fondement de l'adhésion individuelle à une tradition, le choix de celle-ci relevant de la conviction et non de l'argumentation. Mais ce choix n'est pas pour autant arbitraire et sans vertu morale, selon MacIntyre, car il implique l'obédience aux textes sacrés et aux lois objectives de cet horizon moral. Il est aussi l'unique façon de donner un sens et une portée à notre vie individuelle et collective.

(...) si nous pouvons comprendre et obéir adéquatement à la loi, alors nous serons capables de reconnaître la vérité concernant notre propre nature et, ainsi, de réaliser ses potentialités dans l'exercice de la liberté rationnelle, laquelle nous permet d'améliorer notre vie individuelle et communautaire²¹.

Le lien social dans la pensée communautarienne de MacIntyre implique donc l'obédience aux lois fondamentales (sacrées) de la tradition, qui sont la source de la vie communautaire. Le « bien humain », écrit-il, ne peut être accompli qu'à travers une forme de vie dans laquelle les préceptes positifs et négatifs de la loi naturelle sont les normes qui gouvernent les relations entre les individus²². Le fondement ultime de cette autorité est de nature morale et non rationnelle. Les sources de l'autorité n'ont pas à être choisies ni inventées, décidées ou

19. Doody, « MacIntyre and Habermas on Practical Reason », p. 60-1.

20. MacIntyre, « How Can We Learn What *Veritatis Splendor* Has to Teach? », p. 183.

21. *Ibid.*, p. 190.

22. *Ibid.*, p. 173.

discutées, mais à être *découvertes*²³ selon un principe de conviction. Les conséquences pratiques de cette dépendance de notre jugement à la tradition impliquent aussi la reconnaissance du pouvoir – ou l'autorité morale – de ceux (les magistrats, les prêtres, les anciens) qui, en raison de leurs vertus, de leur sagesse ou de leurs expériences particulières, sont les plus aptes à comprendre la signification de la loi et à discerner le sens de ses finalités. En ce sens, pour MacIntyre, les règles démocratiques sont toujours soumises à l'autorité de la tradition, et elles ne peuvent jamais dévier de celle-ci sans être condamnables.

(...) l'adhésion aux préceptes de la loi naturelle est une précondition, à la fois pour soi et en relation aux autres, au genre de compréhension qui développe la maturité du jugement rationnel, toute tentative de situer la liberté humaine dans une liberté qui consisterait à faire des choix a priori et indépendants des préceptes de la loi naturelle, est non seulement théoriquement erronée, mais, encore, pratiquement trompeuse²⁴.

CONCLUSION : LA DÉMOCRATIE SELON MACINTYRE

La démocratie, dans la pensée de MacIntyre, ne peut avoir qu'une valeur de second rang par rapport à la loi naturelle. Si les individus conservent la capacité d'exercer un jugement critique par rapport à leur communauté et à leurs semblables, c'est qu'ils se soumettent à une loi dont le fondement est extérieur à la communauté ; toute déviance de la communauté à cette norme est donc contestable sur cette base. La loi naturelle est une référence pour la loi civile elle-même. MacIntyre se dissocie, ainsi, du projet démocratique moderne en rendant impossible une construction individuelle et collective basée sur l'argumentation démocratique. Le concept de tradition chez MacIntyre est une version de l'éthique communautarienne, laquelle est incompatible avec le principe démocratique d'autonomie rationnelle. Il est même en rupture avec le projet communautarien, dans la mesure où ce projet s'inscrit dans un contexte philosophique postmétaphysique et qui – à tort peut-être – prétend pouvoir concilier l'éthique aristotélicienne à l'idéal moderne d'autonomie²⁵.

23. MacIntyre, *First Principles, Final Ends and Contemporary Philosophical Issues...*, p. 6.

24. MacIntyre, «How Can We Learn What *Veritatis Splendor* Has to Teach», p. 185.

25. MacIntyre identifie une différence majeure entre lui et Charles Taylor dans le fait que ce dernier maintient, contrairement à MacIntyre, que l'on ne doit pas abandonner la vision morale qui inspire la conception moderne de l'autonomie rationnelle et de la dignité humaine. Alasdair MacIntyre, «A Partial Response to my Critics», dans John Horton et Susan Mendus (sous la dir. de), *After MacIntyre: Critical Perspectives on the Work of Alasdair MacIntyre*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1994, p. 286-289.

Si, contrairement à MacIntyre, on soutient que la valeur d'autonomie est fondamentale dans l'identité moderne et dans tout projet démocratique, la communauté, pour être rationnellement légitime, doit trouver la source de sa légitimité dans une recherche plus pragmatique, bien que plus incertaine. A priori, l'éthique communautarienne n'est pas incompatible avec l'idéal démocratique moderne, mais il est difficile de déterminer les sources morales légitimes de la communauté qui serait compatible avec cet idéal. Or, à ce titre, Jean-Marc Ferry souligne qu'une éthique de la discussion n'a pas moins de présupposés moraux qu'une éthique de la conviction, «le respect spécifique de l'argument le meilleur supposant lui-même une moralité communautaire, quoique à un niveau réflexif et profond²⁶.» Il s'agit là, peut-être, pour l'éthique communautarienne, d'un élément de réflexion permettant à la fois de légitimer l'idée de communauté tout en maintenant les principes fondamentaux de la démocratie moderne.

26. Jean-Marc Ferry, *L'Éthique reconstructive*, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. «Humanités», 1996, p. 99.